

ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Politique de la famille et de l'enfance à Mayotte Question écrite n° 32358

Texte de la question

M. Mansour Kamardine interroge M. le secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé, chargé de l'enfance et des familles, sur la politique familiale et de l'enfance à Mayotte. Il n'existe actuellement pas de réelle égalité sociale républicaine à Mayotte. En effet, nombre de prestations sociales de droit commun ne sont pas ouvertes à Mayotte. De plus, parmi celles qui sont ouvertes, nombre le sont sur la base d'une décote de 50 % par rapport au droit commun. Pourtant l'immense majorité des habitants de Mayotte vit sous le seuil de pauvreté comme l'atteste le PIB mensuel par habitant évalué à 260 euros selon l'Insee. C'est pourquoi il lui demande ce qu'il entend entreprendre et selon quel agenda pour que la politique familiale et de l'enfance à Mayotte s'aligne sur le droit commun en matière de droit, de prestations et de dispositifs.

Données clés

Auteur: M. Mansour Kamardine

Circonscription: Mayotte (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 32358

Rubrique: Outre-mer

Ministère interrogé : Enfance et familles

Ministère attributaire : Enfance

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 22 septembre 2020, page 6412

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)